



## VILLE DE SAINTE-ADELE

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 19 février 2018, les projets suivants qui modifient la réglementation d'urbanisme :

- Le premier projet de règlement 1200-2012-Z-23, modifiant le règlement de zonage 1200-2012-Z;
- Le premier projet de règlement 1200-2012-Z-24, modifiant le règlement de zonage 1200-2012-Z;

Pour faire suite à l'adoption de ces projets de règlement se tiendra une assemblée publique de consultation le **mercredi 14 mars 2018, à 19 h**, dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel et ce, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette assemblée, madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption. Elle entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

#### **Les projets visés par cette assemblée sont les suivants :**

##### **1) Règlement 1200-2012-Z-23**

**Titre :** Projet de règlement 1200-2012-Z-23 amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z.

##### **L'objet de ce règlement :**

Modifier les limites de la zone CO-010 au détriment de la zone TM-005 (Hôtel le Chantecler);

Le secteur de la zone visée est délimité par la rue du Bourg-du-Lac, rue Chantovernt et la fin des rues de Saint-Moritz et de Grenoble.

##### **2) Règlement 1200-2012-Z-24**

**Titre :** Projet de règlement 1200-2012-Z-24 amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z.

##### **L'objet de ce règlement :**

Modifier la largeur minimale des bâtiments unifamiliaux contigus à l'intérieur d'un projet intégré dans la zone RB-006 (Secteur Morin/Bourg-du-Lac);

Le secteur de la zone visée est délimité par la rue du Bourg-du-Lac, rue Chantovernt et la rue Morin.

Les projets contiennent une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les projets des deux règlements et le plan des zones visées et contiguës peuvent être consultés au Service du greffe, situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, aux heures régulières de bureau. Le plan de zonage peut être également consulté sur le site internet de la ville dans la section « publications ». Toute personne qui voudrait obtenir des renseignements concernant ces projets de règlement est priée de communiquer avec le Service d'urbanisme ou le Service du greffe au numéro de téléphone suivant : (450) 229-2921, et ce, pendant les heures régulières de bureau.

**FAIT À SAINTE-ADELE, ce 28 février 2018**

Le greffier adjoint

Yan Senneville, OMA